



**CAPC n° 6 - 5 avril 2018**  
**recours en évaluation-cadencement et titularisations.**

Monsieur le Président,

**Déclaration liminaire**

Le 22 mars dernier, une journée d'action pour la défense du Service Public et contre la remise en cause du statut général des fonctionnaires était organisée à l'appel de 7 syndicats. Le SNAD CGT a pris part à la manifestation qui a mobilisé 500 000 personnes dans toute la France.

L'offensive aggravée du gouvernement contre ceux qui répondent le plus directement aux missions d'intérêt général en dit long sur le projet de société qu'il veut imposer, répondant ainsi aux injonctions des marchés : Un monde à deux vitesses, dans lequel une large part de la population n'aura plus accès aux biens les plus fondamentaux. La santé, la sécurité, l'éducation, la culture, les transports..... seront privatisés et confisqués aux plus modestes.

Ce qui se passe en Douane depuis 25 ans se passe partout ailleurs. La centralisation à outrance a détruit le service public de proximité, le recours de plus en plus fréquent aux vacataires et aux recrutements sans concours, la généralisation des postes à profils sont autant de menaces au statut du fonctionnaire, pourtant indissociable de l'accomplissement des missions d'intérêt général et de la protection du bien commun.

Concernant le rôle de la Douane, nos dirigeants ont tranché: Il faut flatter les marchés, les « partenaires », simplifier les procédures, soutenir la compétitivité des entreprises et l'attractivité du territoire, alléger les contrôles... Le data mining, outil certes prometteur, nous est présenté comme la panacée en matière de lutte contre les fraudes, mais les algorithmes ne montent pas encore dans les camions.... L'affaiblissement des contrôles se fait au détriment de notre métier, et de la sécurité de nos concitoyens.

Pour le SNAD CGT, c'est inacceptable et nous serons dans la rue tant qu'il le faudra, aux côtés de tous ceux qui entendent défendre l'intérêt général, qui est la raison d'être de la fonction publique et de ses statuts.

Les élus du SNAD CGT



## Compte-rendu

La CAPC s'est ouverte avec la lecture de la déclaration liminaire.

Le Président répond sur le « data mining » : « *C'est un outil supplémentaire à nos actions, un progrès indéniable dans le fonctionnement et il faut que les collègues s'approprient l'outil, c'est un moyen supplémentaire pour mieux cibler* ».

▮▮▮▮ Approbation du procès verbal du 7 novembre 2017.

Vote SNAD-CGT : **pour**

▮▮▮▮ Titularisation d'agents de constatation (AC) et d'agents de constatation principaux de 2<sup>e</sup> classe (ACP2).

Vote SNAD-CGT : **pour**

Un dossier d'ACP2, suite à notre intervention, a vu sa date de titularisation avancée de 6 mois.

▮▮▮▮ La CAPC a dû statuer sur 2 prolongations de stage de 6 mois.

Vote SNAD-CGT : **pour**

Nous espérons que cette prolongation de stage permettra aux collègues de pouvoir être titularisés sans souci à l'issue de la période.

▮▮▮▮ Examen d'une demande d'intégration en Douane.

Vote SNAD-CGT : **pour**

▮▮▮▮ Examen de 3 demandes de détachement en Douane n'ayant pas trouvé de candidats dans notre administration.

Vote SNAD-CGT : **pour**

▮▮▮▮ Tableau d'avancement au grade d'ACP2.

3 agents de la liste complémentaire de 2017 et 5 agents de la liste principale de 2018 sont proposés.

Une liste complémentaire de 3 agents a été établie au cas où les budgets le permettraient.

Vote SNAD-CGT : **Contre**. *Explication : Le vote n'est pas contre les agents, mais parce que des collègues entrant dans les critères utiles ont néanmoins été écartés.*

▮▮▮▮ Suite de l'examen des demandes en révision des cadences d'avancement des ACP2 et ACP1 au titre des années 2016 et 2017 (formations restreintes).

2016 : 3 dossiers

2017 : 28 dossiers

Reliquat de 89 mois de 2016 et 2017.

Sur les 3 dossiers de 2016 (campagne d'évaluation 2016 portant sur l'exercice d'activité 2015), un dossier a obtenu un mois de réduction de cadencement d'avancement.

Concernant les dossiers de 2017 (campagne d'évaluation 2017 portant sur l'exercice d'activité 2016) seuls les recours des ACP2 ont pu être examinés, faute de temps.

**Les recours des ACP1 seront examinés lors de la CAPC du 11 septembre 2018. 22 mois ont été distribués concernant les dossiers des ACP2. Il reste ainsi un volant de 66 mois à disposition de la CAPC.**

Les élus du SNAD-CGT en CAPC  
[snad.cgt.elus.c@gmail.com](mailto:snad.cgt.elus.c@gmail.com)